



COORDINATION

CDG

OCCITANIE

# CALENDRIER RÉGIONAL

2025

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS  
ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE  
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CDG)  
DE LA RÉGION OCCITANIE

Mise à jour

Juillet 2024



**Sites internet des Centres de gestion de la Région Occitanie :**

[www.cdg09.fr](http://www.cdg09.fr) - [www.cdg11.fr](http://www.cdg11.fr)  
[www.cdg-12.fr](http://www.cdg-12.fr) - [www.cdg30.fr](http://www.cdg30.fr)  
[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr) - [www.cdg32.fr](http://www.cdg32.fr)  
[www.cdg34.fr](http://www.cdg34.fr) - [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)  
[www.cdg48.fr](http://www.cdg48.fr) - [www.cdg65.fr](http://www.cdg65.fr)  
[www.cdg66.fr](http://www.cdg66.fr) - [www.cdg81.fr](http://www.cdg81.fr)  
[www.cdg82.fr](http://www.cdg82.fr)

La coordination régionale Occitanie réunit 13 centres de gestion de la fonction publique territoriale et propose une programmation de concours et d'examens professionnels de catégorie A, B et C.

Cette programmation tient compte :

- des besoins en recrutement exprimés par les employeurs publics territoriaux de la région ;
- du nombre de lauréats restant inscrits sur les listes d'aptitude issues de précédentes sessions.

Le présent document constitue un calendrier prévisionnel, présenté par filière et par grade, précisant l'organisateur et les dates clés indicatives de chaque procédure. Toutefois l'organisation de ces opérations relève de la seule compétence des centres de gestions organisateurs.

*Seuls les arrêtés d'ouverture correspondants confirmeront la mise en œuvre et les conditions de cette mise en œuvre, notamment en termes de dates.*

**COMMENT S'INSCRIRE ?**

**Pour connaître les modalités d'inscription, le candidat doit se rapprocher du CDG organisateur du concours ou de l'examen professionnel ou consulter le site internet.**

À noter : les conditions d'inscription mentionnées sont indicatives et peuvent faire l'objet d'une modification en fonction de l'évolution des textes.



## LE SITE CONCOURS-TERRITORIAL : LA PORTE D'ENTRÉE QUI FACILITE LES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Référencement de toutes les sessions de concours et d'examens organisées par l'ensemble des CDG
- Mise à jour dynamique et régulière des informations
- Mise en œuvre des limitations d'inscription (inscription unique) pour lutter contre l'absentéisme aux épreuves.

### Comment s'inscrire à un concours ou un examen professionnel sur le portail concours-territorial.fr ?

Recherchez un concours ou un examen sur le site concours-territorial.fr pour connaître les dates d'ouverture des inscriptions.

Durant cette période, vous pourrez alors **choisir un centre organisateur auprès duquel s'inscrire, ainsi que le cas échéant une voie d'accès** (interne, externe, 3<sup>ème</sup> voie...) et / ou une spécialité, discipline, option.

#### Questions / réponses

Qu'est-ce que la Fonction Publique Territoriale ?

Comment s'inscrire à un concours ou à un examen professionnel ?

Peut-on s'inscrire à plusieurs concours ?

Comment devenir fonctionnaire territorial ?

Comment se préparer à un concours ?

Qu'est-ce que FranceConnect et pourquoi l'utiliser pour se connecter à ce site ?

VOIR PLUS

Après la création et l'activation de votre compte Concours-Territorial (identification possible avec un compte France-Connect), vous serez dirigé vers le formulaire d'inscription du centre organisateur sélectionné.

Sur le site du CDG organisateur que vous avez choisi, il vous sera demandé les renseignements et les pièces complémentaires pour la gestion de votre candidature. **Les modalités de transmission du dossier d'inscription accompagné des justificatifs dépendent du CDG organisateur.** Veillez à bien suivre les instructions qui vous seront données.

Vous pourrez à partir du portail Concours-Territorial ou directement via le site internet du CDG où vous êtes inscrit(e), à un espace candidat de suivi de votre dossier (solution technique variable selon le CDG choisi).



**Il n'y a aucune dérogation possible pour une inscription en dehors des dates d'ouverture.** Par conséquent, veillez à bien transmettre votre dossier d'inscription dans les temps indiqués.

Ce site est édité par le [GIP Informatique des Centres de Gestion](#), pour le compte des CDG et du CNFPT, et dans le cadre d'une démarche mutualisée.

**Ariège  
CDG 09**

10, rue Germain Authié  
09000 FOIX  
05 34 09 32 40  
[www.cdg09.fr](http://www.cdg09.fr)

**Aude  
CDG 11**

Maison des Collectivités  
85 avenue Claude Bernard  
CS 60050  
11890 CARCASSONNE CEDEX  
04 68 77 79 79  
[www.cdg11.fr](http://www.cdg11.fr)

**Aveyron  
CDG 12**

Immeuble « Le Sérial »  
10 faubourg Lo Barry  
Saint Cyrice Étoile  
12000 RODEZ  
05 65 73 61 60  
[www.cdg-12.fr](http://www.cdg-12.fr)

**Gard  
CDG 30**

183 chemin du Mas Coquillard  
30900 NIMES  
04 66 38 86 98 ou  
04 66 38 86 85  
[www.cdg30.fr](http://www.cdg30.fr)

**Haute-Garonne  
CDG 31**

590 rue Buissonnière  
CS 37666  
31676 LABEGE CEDEX  
05 81 91 93 00  
[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

**Gers  
CDG 32**

4 place du Maréchal Lannes  
BP 80002  
32001 AUCH CEDEX  
05 62 60 15 00  
[www.cdg32.fr](http://www.cdg32.fr)

**Hérault  
CDG 34**

Parc d'activités d'Alco  
254 rue Michel Teule  
34184 MONTPELLIER CEDEX 4  
04 67 04 38 81  
[www.cdg34.fr](http://www.cdg34.fr)

**Lot  
CDG 46**

12 Avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES  
05 65 23 00 95  
[www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

**Lozère  
CDG 48**

11 boulevard des Capucins  
BP 80092  
48003 MENDE CEDEX  
04 66 65 30 03  
[www.cdg48.fr](http://www.cdg48.fr)

**Hautes-Pyrénées  
CDG 65**

13 rue Emile Zola  
65600 SEMEAC  
05 62 38 92 50  
[www.cdg65.fr](http://www.cdg65.fr)

**Pyrénées-Orientales  
CDG 66**

Centre del Mon - BP 901  
35 boulevard Saint-Assiscle  
66020 PERPIGNAN CEDEX  
04 68 34 88 66  
[www.cdg66.fr](http://www.cdg66.fr)

**Tarn  
CDG 81**

188 rue de Jarlard  
81000 ALBI  
05 63 60 16 50  
[www.cdg81.fr](http://www.cdg81.fr)

**Tarn-et-Garonne  
CDG 82**

23 boulevard Vincent Auriol  
82000 MONTAUBAN  
05 63 21 62 00  
[www.cdg82.fr](http://www.cdg82.fr)

# SOMMAIRE CONCOURS

	CATÉGORIE	PAGES
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Page 8
Rédacteur territorial	B	Page 9
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Ingénieur territorial	A	Page 10
Agent de maîtrise territorial	C	Page 11
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement	C	Page 12
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
Attaché de conservation du patrimoine	A	Page 13
Assistant territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Page 14
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Page 15
Adjoint territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe du patrimoine	C	Page 16
<b>FILIERES MEDICO-SOCIALE et MEDICO-TECHNIQUE</b>		
Biologiste, vétérinaire ou pharmacien territorial	A	Page 17
Médecin territorial	A	Page 18
Conseiller socio-éducatif territorial	A	Page 18
Puéricultrice territoriale	A	Page 19
Infirmier territorial en soins généraux	A	Page 19
Aide-soignant territorial	A	Page 19
Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Page 20
Auxiliaire de soins territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Page 20
<b>FILIERE SOCIALE</b>		
Agent social territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Page 20
Agent territorial spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	Page 21
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
Animateur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Page 22
Animateur territorial	B	Page 23
Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Page 24

## ***SOMMAIRE CONCOURS (SUITE)***

	<b>CATÉGORIE</b>	<b>PAGES</b>
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		
Gardien-brigadier de police municipale	<b>C</b>	<b>Page 25</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS</b>		
Médecin, Pharmacien de SPP de classe normale	<b>A</b>	<b>Page 26</b>
Infirmier de SPP classe normale	<b>A</b>	<b>Page 26</b>
Lieutenant de 2 <sup>ème</sup> classe de SPP	<b>B</b>	<b>Page 27</b>
Caporal de SPP	<b>C</b>	<b>Page 27</b>

# SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS

	CATÉGORIE	PAGES
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché territorial principal (avancement de grade)	A	Page 28
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	C	Page 28
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 29
Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 30
Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (promotion interne)	B	Page 31
Agent de maîtrise territorial (promotion interne)	C	Page 32
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 33
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 33
<b>FILIERE SOCIALE</b>		
Biologiste, vétérinaire ou pharmacien de classe exceptionnelle (avancement de grade)	A	Page 34
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle (avancement de grade)	A	Page 34
Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle (avancement de grade)	A	Page 34
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 35
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 35
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 36
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 36
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS</b>		
Lieutenant de 1 <sup>ère</sup> classe de SPP (avancement de grade)	B	Page 37
<b>PREVISIONNEL CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2026</b>		<b>Pages 38 à41</b>

# CONCOURS

# FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau 5 (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	<b>Du mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 20 mars 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 16 octobre 2025</b>	<b>CDG 11</b>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins : -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
REDACTEUR TERRITORIAL	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	<b>Du mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 20 mars 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 16 octobre 2025</b>	<b>CDG 30</b> <b>CDG 81</b>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins : -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

# CONCOURS

# FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
INGENIEUR TERRITORIAL	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités du concours et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007. Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré.	<b>Du mardi 17 décembre 2024 au mercredi 22 janvier 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 30 janvier 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Mercredi 18 et jeudi 19 juin 2025</b>	<p><b>Répartition des spécialités entre les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie</b></p> <p><b>CDG 24</b> Ingénierie, gestion technique et architecture</p> <p><b>CDG 33</b> Infrastructures et réseaux</p> <p><b>CDG 31</b> Prévention et gestion des risques</p> <p><b>CDG 34</b> Urbanisme, aménagement et paysages</p> <p><b>CDG 30</b> Informatique et systèmes d'information</p>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L325-3 du code général de la fonction publique.				

# CONCOURS

# FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	<b>Du mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 17 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 23 janvier 2025</b>	<b>Répartition par spécialités :</b>  <b>CDG 34</b> Bâtiment, Travaux publics, VRD  <b>CDG 46</b> Espaces naturels, espaces verts  <b>CDG 82</b> Restauration
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidats doivent justifier au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins : -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

# CONCOURS

# FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes.	<b>Du mardi 6 mai au mercredi 11 juin 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 19 juin 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 20 novembre 2025</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b> <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

# CONCOURS

# FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique.	<b>Du mardi 7 janvier au mercredi 12 février 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 20 février 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Mercredi 21 et jeudi 22 mai 2025</b>	<b>CDG 21</b> Archéologie  <b>CDG 35</b> Archives  <b>CDG 73</b> Inventaire  <b>CDG 73</b> Musées  <b>CIG PETITE COURONNE</b> patrimoine scientifique, technique et naturel
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
	TROISIEME CONCOURS	<p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,</li> <li>-d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,</li> <li>-d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</li> </ul> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.</p>					

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL De 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	<b>B</b>	<b>EXTERNE</b>	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités ouverte au concours.	<b>Du mardi 10 septembre au mercredi 16 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)</b>	<b>Jusqu'au jeudi 24 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)</b>	<b>Jeudi 15 mai 2025</b>	<p><b>Répartition des spécialités entre les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie</b></p> <p><b>CDG 33</b> Musée</p> <p><b>CDG 48</b> Bibliothèque</p> <p><b>CDG 34</b> Archives</p> <p><b>Spécialité non organisée</b> Documentation</p>
		<b>INTERNE</b>	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		<b>TROISIEME CONCOURS</b>	Ouvert aux candidats justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités ouverte au concours.	Du mardi 10 septembre au mercredi 16 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 24 octobre 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 15 mai 2025	<p><b>Répartition des spécialités entre les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie</b></p> <p><b>CDG 33</b> Musée</p> <p><b>CDG 48</b> Bibliothèque</p> <p><b>CDG 34</b> Archives</p> <p><b>Spécialité non organisée</b> Documentation</p>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

# CONCOURS

# FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	<b>Du mardi 24 septembre au mercredi 30 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 7 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 20 mars 2025</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b> <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

# CONCOURS

# FILIÈRE MEDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
BIOLOGISTE, VÉTÉRINAIRE, PHARMACIEN DE CLASSE NORMALE	A	CONCOURS SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire, de docteur en pharmacie ou de pharmacien et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou titres mentionnés à l'article L.241-2 du code rural et de la pêche maritime et aux articles L.4221-2 à L.4221-5 du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	<b>Du mardi 13 mai au mercredi 18 juin 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 26 juin 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 3 novembre 2025</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b> <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
MEDECIN TERRITORIAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires : 1- d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ; 2- Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.  Lorsque les missions correspondant aux postes mis aux concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées.	<b>Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 28 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 3 février 2025</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b> <i>se rapprocher des autres coordinations</i>

# CONCOURS

# FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	A	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des assistants socio-éducatifs, des éducateurs de jeunes enfants, des assistants de service social, des conseillers en économie sociale et familiale et des éducateurs techniques spécialisés.</p> <p>A titre indicatif, les diplômes concernés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le diplôme d'Etat d'assistant de service social</li> <li>- le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé,</li> <li>- le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale,</li> <li>- le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants,</li> <li>- le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé.</li> </ul> <p>Les candidats doivent en outre être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) u d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février.</p>	<p><b>Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p><b>Jusqu'au jeudi 28 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p><b>Jeudi 6 février 2025</b></p>	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><i>se rapprocher des autres coordinations</i></p>
		INTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de six ans au moins de services publics en qualité d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs de jeunes enfants, d'assistants de service social, de conseillers en économie sociale et familiale et d'éducateurs techniques et spécialisés.</p>				

# CONCOURS

# FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE/FILIERE SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
PUERICULTRICE TERRITORIALE	A	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouverts aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du diplôme d'Etat de puéricultrice mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique</li> <li>- ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</li> </ul>	<b>Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 5 décembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 10 février 2025</b>	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><i>se rapprocher des autres coordinations</i></p>
INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX	A	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique,</li> <li>- soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivré en application de l'article L.4311-4 du même code.</li> </ul>	<b>Du mardi 1er octobre au mercredi 6 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 14 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 27 janvier 2025</b>	<b>CDG 81</b>
AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	B	EXTERNE SUR TITRES	<p>Concours sur titre avec épreuve ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant,</li> <li>-du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, -certificats ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 à L.4391-4 du Code de la santé publique.</li> </ul>	<b>Du mardi 29 avril au mercredi 4 juin 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 12 juin 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 6 octobre 2025</b>	<b>CDG 48</b>

# CONCOURS

# FILIÈRE MEDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	B	EXTERNE	Concours sur titre avec épreuve ouvert aux candidats titulaires : -du certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret n°47-1544 du 13 août 1947 instituant un diplôme d'Etat de puéricultrice ; -du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ; -du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture. Egalement ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de 1 <sup>ère</sup> en 2 <sup>ème</sup> année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique.	<b>Du mardi 24 septembre au mercredi 30 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 7 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 3 mars 2025</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b> <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	EXTERNE	Concours sur titre avec épreuve ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes obtenus dans l'une des spécialités ci-après : <b>Pour la spécialité aide médico-psychologique</b> : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ; <b>Pour la spécialité assistant dentaire</b> : aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.	<b>Du mardi 29 avril au mercredi 4 juin 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 12 juin 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 6 octobre 2025</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b> <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux personnes possédant un diplôme homologué au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	<b>Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 24 avril 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Mardi 7 octobre 2025</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b> <i>se rapprocher des autres coordinations</i>

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : - du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou accompagnant éducatif petite enfance - ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mercredi 2 avril au mercredi 7 mai 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 15 mai 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 8 octobre 2025	CDG 31 CDG 34
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L5 du Code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. <b>A NOTER</b> : Les services effectués auprès de jeunes enfants en écoles maternelles sont attestés par l'employeur sur l'état des services. Il est rappelé que les missions conférées au cadre d'emplois des ATSEM (assistance aux personnels enseignants...) doivent effectivement avoir été exercées pendant 2 ans. Le candidat non titulaire doit être en fonction au plus tard à la date de clôture des inscriptions.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	<b>Du mardi 4 mars au mercredi 9 avril 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 17 avril 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 25 septembre 2025</b>	<b>CDG 65</b>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

# CONCOURS

# FILIÈRE ANIMATION

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	<b>Du mardi 4 mars au mercredi 9 avril 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 17 avril 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 25 septembre 2025</b>	<b>CDG 66</b>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L.325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L.2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		INTERNE Spécial ATSEM	Ouvert aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	<b>Du mardi 1<sup>er</sup> octobre au mercredi 6 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 14 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 27 mars 2025</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b> <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, -d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'agent public, de magistrat ou de militaire. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

# CONCOURS

# FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	<b>Du mardi 1er octobre au mercredi 6 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 14 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Epreuves écrites</b> <b>Mardi 27 mai 2025</b>  <b>Tests psychotechniques</b> <b>Mardi 30 septembre 2025</b>	<b>CDG 31</b>
		1 <sup>er</sup> CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins 2 ans, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.				
		2 <sup>ème</sup> CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics mentionnés au 3 <sup>o</sup> de l'article L.4145-1 du code de la Défense (personnel militaire de la gendarmerie nationale) à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure (adjoints de sécurité de la police nationale) exerçant depuis au moins 2 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours.				

# CONCOURS

# FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
MEDECIN ET PHARMACIEN DE SPP DE CLASSE NORMALE	A	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert :</p> <p>1 - Aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du <a href="#">1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique</a>, pour l'exercice de la profession de médecin et aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'études spécialisées mentionné à l'article R. 5126-2 du même code pour l'exercice de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur ;</p> <p>2 - Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine ou de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur délivrée par le ministre chargé de la santé en application des articles <a href="#">L. 4111-2</a> et <a href="#">R. 5126-4</a> du code de la santé publique ou de <a href="#">l'article 60 de la loi du 27 juillet 1999</a>.</p>	<b>Du mardi 5 novembre au mercredi 4 décembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 22 mai 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 19 mai 2025</b>	<b>CDG 63</b>
INFIRMIER DE SPP DE CLASSE NORMALE	A	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou titre mentionné aux articles <a href="#">L. 4311-3</a> et <a href="#">L. 4311-5</a> du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</p>	<b>Du mardi 24 décembre 2024 au mercredi 29 janvier 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 6 février 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 19 mai 2025</b>	<b>CDG 83</b>

# CONCOURS

# FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
LIEUTENANT DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE DE SPP	B	INTERNE	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Avoir validé la formation de professionnalisation de l'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission d'équivalence des qualifications (article 10-2 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990).</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 susvisé.</p>	<b>Du mardi 10 septembre au mercredi 16 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 24 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Mardi 22 avril 2025</b>	<b>CIG Petite Couronne</b>  <b>CDG 69</b>
CAPORAL DE SPP	C	EXTERNE	<p><b>Concours externe</b> Ouvert aux candidats titulaires : -d'un titre ou d'un diplôme classé au niveau 3 (anciennement niveau V) du cadre national des certifications professionnelles -ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p> <p><b>Concours externe SPV</b> Ouvert aux candidats ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de trois ans au moins d'activité en cette qualité de SPV ou en qualité de jeune sapeur-pompier, jeune marin-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires pour l'ensemble des domaines opérationnels définis à l'article R. 723-3 du code de la sécurité intérieure ou d'une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990.</p> <p>Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification reconnue équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée ci-dessus et de trois ans d'activité.</p>	<b>Du mardi 7 janvier au mercredi 12 février 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 20 février 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 27 novembre 2025</b>	<b>CDG 13 pour la Zone de Défense Sud</b>

# EXAMENS PROFESSIONNELS

# FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux attachés qui justifient au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché.	<b>Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 28 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 3 avril 2025</b>	<b>CDG 66</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emploi de catégorie C doté de la même échelle de rémunération (C1), ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	<b>Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 5 décembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 13 mars 2025</b>	<b>CDG 12</b> <b>CDG 31</b> <b>CDG 32</b> <b>CDG 48</b>

# EXAMEN PROFESSIONNEL

# FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins de un an dans le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<b>Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 21 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 10 avril 2025</b>	<p><b>Répartition par spécialité :</b></p> <p><b>CDG 30</b> Bâtiment, Génie civil</p> <p><b>CDG 11</b> Réseaux, Voirie et Infrastructures</p> <p><b>CDG 81</b> Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</p> <p><b>CDG 11</b> Aménagement urbain et développement durable</p> <p><b>CDG 11</b> Déplacements, transports</p> <p><b>CDG 66</b> Espaces verts et naturels</p> <p><b>CDG 82</b> Ingénierie, informatique et systèmes d'information</p> <p><b>CDG 30</b> Services et intervention techniques</p> <p><b>Spécialités non organisées</b> Métiers du spectacle Artisanat et métiers d'art</p>

# EXAMEN PROFESSIONNEL

# FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade de technicien territorial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<b>Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 21 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 10 avril 2025</b>	<p><b>Répartition par spécialité :</b></p> <p><b>CDG 30</b> Bâtiment, Génie civil</p> <p><b>CDG 11</b> Réseaux, Voirie et Infrastructures</p> <p><b>CDG 81</b> Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</p> <p><b>CDG 11</b> Aménagement urbain et développement durable</p> <p><b>CDG 11</b> Déplacements, transports</p> <p><b>CDG 66</b> Espaces verts et naturels</p> <p><b>CDG 82</b> Ingénierie, informatique et systèmes d'information</p> <p><b>CDG 30</b> Services et intervention techniques</p> <p><b>Spécialités non organisées</b> Métiers du spectacle Artisanat et métiers d'art</p>

# EXAMEN PROFESSIONNEL

# FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	<p>1- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p> <p>2- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p> <p>3- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p>	<b>Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 21 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 10 avril 2025</b>	<p><b>Répartition par spécialité :</b></p> <p><b>CDG 30</b> Bâtiment, Génie civil</p> <p><b>CDG 11</b> Réseaux, Voirie et Infrastructures</p> <p><b>CDG 81</b> Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</p> <p><b>CDG 11</b> Aménagement urbain et développement durable</p> <p><b>CDG 11</b> Déplacements, transports</p> <p><b>CDG 66</b> Espaces verts et naturels</p> <p><b>CDG 82</b> Ingénierie, informatique et systèmes d'information</p> <p><b>CDG 30</b> Services et intervention techniques</p> <p><b>Spécialités non organisées</b> Métiers du spectacle Artisanat et métiers d'art</p>

## EXAMEN PROFESSIONNEL

## FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL	C	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ou aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.	<b>Du mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 17 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 23 janvier 2025</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b> <i>se rapprocher des autres coordinations</i>

# EXAMEN PROFESSIONNEL

# FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins de un an dans le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	<b>Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 31 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 3 février 2025</b>	<b>A déterminer</b>
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				<b>A déterminer</b>

## EXAMENS PROFESSIONNELS

## FILIÈRE SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
BIOLOGISTE, VÉTÉRINAIRE, PHARMACIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de classe normale ayant atteint le 6 <sup>ème</sup> échelon de leur grade ainsi que les biologistes, vétérinaires et pharmaciens hors classe, qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois.	<b>Du mardi 13 mai au mercredi 18 juin 2025</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 26 juin 2025</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 3 novembre 2025</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b>  <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 <sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur de jeunes enfants.	<b>Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 28 novembre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du jeudi 13 février 2025</b>	<b>CDG 48</b>
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 <sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant socio-éducatif.	<b>Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 24 avril 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 22 septembre 2025</b>	<b>CDG 66</b>

## EXAMENS PROFESSIONNELS

## FILIÈRE SPORTIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins de un an dans le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<b>Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 31 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 16 janvier 2025</b>	<b>CDG 31</b>
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<b>Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 31 octobre 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 16 janvier 2025</b>	<b>CDG 48</b>

# EXAMEN PROFESSIONNEL

# FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade de chef de police municipale et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<b>Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 13 mars 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 12 juin 2025</b>	<b>CDG 04</b>
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade de chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<b>Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 13 mars 2025 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 12 juin 2025</b>	<b>CDG 04</b>

## EXAMEN PROFESSIONNEL

## FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
LIEUTENANT DE 1 <sup>ÈRE</sup> CLASSE DE SPP	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux lieutenants de 2 <sup>ème</sup> classe ayant au moins atteint, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, le 6 <sup>ème</sup> échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade.	<b>Du mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024</b>	<b>Jusqu'au jeudi 17 octobre 2024</b>	<b>Mardi 4 février 2025</b>	<b>CDG 33</b>

**CONCOURS**
**PREVISIONNEL 2026**

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
<b>ATTACHE TERRITORIAL</b>	A	Du mardi 10 mars 2026 au mercredi 15 avril 2026	jeudi 23 avril 2026	jeudi 19 novembre 2026
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	Du mardi 7 octobre 2025 au mercredi 12 novembre 2025	jeudi 20 novembre 2025	jeudi 12 mars 2026
<b>TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	B	Du mardi 30 septembre 2025 au mercredi 5 novembre 2025	jeudi 13 novembre 2025	jeudi 9 avril 2026
<b>TECHNICIEN TERRITORIAL</b>	B	Du mardi 30 septembre 2025 au mercredi 5 novembre 2025	jeudi 13 novembre 2025	jeudi 9 avril 2026
<b>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	Du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025	jeudi 3 juillet 2025	jeudi 22 janvier 2026
<b>BIBLIOTHECAIRE</b>	A	Du mardi 6 janvier 2026 au mercredi 11 février 2026	jeudi 19 février 2026	mardi 19 mai 2026
<b>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	B	Du mardi 16 septembre 2025 au mercredi 22 octobre 2025	jeudi 30 octobre 2025	à compter du lundi 9 février 2026
<b>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	B	Du mardi 16 septembre 2025 au mercredi 22 octobre 2025	jeudi 30 octobre 2025	à compter du lundi 9 février 2026
<b>CADRE DE SANTE PARAMEDICAL</b>	A	Du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026	jeudi 29 janvier 2026	à compter du lundi 13 avril 2026
<b>INFIRMIER EN SOINS GENERAUX</b>	A	Du mardi 2 septembre 2025 au mercredi 8 octobre 2025	jeudi 16 octobre 2025	à compter du lundi 26 janvier 2026
<b>MONITEUR EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL</b>	B	Du mardi 9 septembre 2025 au mercredi 15 octobre 2025	jeudi 23 octobre 2025	à compter du mardi 17 février 2026
<b>EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS</b>	A	Du mardi 2 septembre 2025 au mercredi 8 octobre 2025	jeudi 16 octobre 2025	à compter du mardi 10 février 2026
<b>ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF</b>	A	Du mardi 7 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026	jeudi 21 mai 2026	à compter du jeudi 8 octobre 2026
<b>AIDE-SOIGNANT DE CLASSE NORMALE</b>	A	Du mardi 14 avril 2026 au mercredi 11 mai 2026	jeudi 28 mai 2026	à compter du lundi 5 octobre 2026
<b>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE</b>	B	Du mardi 23 septembre 2025 au mercredi 29 octobre 2025	jeudi 6 novembre 2025	à compter du lundi 2 mars 2026
<b>AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	Du mardi 14 avril 2026 au mercredi 20 mai 2026	jeudi 28 mai 2026	à compter du lundi 5 octobre 2026
<b>ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	Du mardi 24 mars 2026 au mercredi 29 avril 2026	jeudi 7 mai 2026	mercredi 14 octobre 2026
<b>CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</b>	A	Du mardi 26 août 2025 au mercredi 1 octobre 2025	jeudi 9 octobre 2025	mardi 20 janvier 2026
<b>EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</b>	B	Du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025	jeudi 3 juillet 2025	jeudi 29 janvier 2026

**CONCOURS (SUITE)**
**PREVISIONNEL 2026**

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
<b>EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	B	Du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025	jeudi 3 juillet 2025	jeudi 29 janvier 2026
<b>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE</b>	B	Du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026	jeudi 29 janvier 2026	écrits jeudi 11 juin 2026 Tests psychotechniques en septembre 2026
<b>GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE</b>	C	Du mardi 30 septembre 2025 au mercredi 5 novembre 2025	jeudi 13 novembre 2025	écrits mardi 12 mai 2026 Tests psychotechniques jeudi 1 <sup>er</sup> octobre 2026
<b>CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS</b>		Du mardi 26 août 2025 au mercredi 8 octobre 2025	Jeudi 16 octobre 2025	A déterminer
<b>LIEUTENANT DE 1<sup>ère</sup> CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS</b>	B	Du mardi 21 octobre 2025 au mercredi 26 novembre 2025	jeudi 4 décembre 2025	jeudi 7 mai 2026
<b>CADRE DE SANTE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS</b>	A	Du mardi 9 septembre 2025 au mercredi 15 octobre 2025	jeudi 23 octobre 2025	à compter du jeudi 5 mars 2026
<b>SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS</b>	C	Du mardi 6 mai 2025 au mercredi 11 juin 2025	jeudi 19 juin 2025	jeudi 15 janvier 2026

## EXAMENS PROFESSIONNELS

PREVISIONNEL 2026

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
<b>REDACTEUR PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (promotion interne)</b>	B	Du mardi 3 mars 2026 au mercredi 8 avril 2026	jeudi 16 avril 2026	jeudi 24 septembre 2026
<b>REDACTEUR PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (avancement de grade)</b>	B	Du mardi 3 mars 2026 au mercredi 8 avril 2026	jeudi 16 avril 2026	jeudi 24 septembre 2026
<b>REDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE (avancement de grade)</b>	B	Du mardi 3 mars 2026 au mercredi 8 avril 2026	jeudi 16 avril 2026	jeudi 24 septembre 2026
<b>INGENIEUR (promotion interne)</b>	A	Du mardi 13 janvier 2026 au mercredi 25 février 2026	jeudi 5 mars 2026	jeudi 18 juin 2026
<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (avancement de grade)</b>	C	Du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025	jeudi 3 juillet 2025	jeudi 22 janvier 2026
<b>ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES (avancement de grade)</b>	A	Du mardi 6 janvier 2026 au mercredi 11 février 2026	jeudi 19 février 2026	à compter du jeudi 21 mai 2026
<b>BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL (avancement de grade)</b>	A	Du mardi 6 janvier 2026 au mercredi 11 février 2026	jeudi 19 février 2026	à compter du jeudi 21 mai 2026
<b>ASSISTANT TERRITORIAL DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (promotion interne)</b>	B	Du mardi 13 janvier 2026 au mercredi 18 février 2026	jeudi 26 février 2026	jeudi 28 mai 2026
<b>ASSISTANT TERRITORIAL DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (avancement de grade)</b>	B	Du mardi 13 janvier 2026 au mercredi 18 février 2026	jeudi 26 février 2026	jeudi 28 mai 2026
<b>ASSISTANT TERRITORIAL DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE (avancement de grade)</b>	B	Du mardi 13 janvier 2026 au mercredi 18 février 2026	jeudi 26 février 2026	jeudi 28 mai 2026
<b>ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (avancement de grade)</b>	C	Du mardi 21 octobre 2025 au mercredi 26 novembre 2025	jeudi 4 décembre 2025	jeudi 19 mars 2026
<b>CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL</b>	A	Du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026	jeudi 29 janvier 2026	à compter du lundi 13 avril 2026
<b>AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (avancement de grade)</b>	C	Du mardi 24 mars 2026 au mercredi 29 avril 2026	jeudi 7 mai 2026	jeudi 22 octobre 2026
<b>EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (promotion interne)</b>	B	Du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025	jeudi 3 juillet 2025	jeudi 29 janvier 2026
<b>EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (promotion interne)</b>	B	Du mardi 20 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025	jeudi 3 juillet 2025	jeudi 29 janvier 2026
<b>ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (promotion interne)</b>	B	Du mardi 10 mars 2026 au mercredi 15 avril 2026	jeudi 23 avril 2026	jeudi 17 septembre 2026
<b>ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (avancement de grade)</b>	B	Du mardi 10 mars 2026 au mercredi 15 avril 2026	jeudi 23 avril 2026	jeudi 17 septembre 2026
<b>ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE (avancement de grade)</b>	B	Du mardi 10 mars 2026 au mercredi 15 avril 2026	jeudi 23 avril 2026	jeudi 17 septembre 2026
<b>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (avancement de grade)</b>	C	Du mardi 28 octobre 2025 au mercredi 3 décembre 2025	jeudi 11 décembre 2025	jeudi 26 mars 2026

**EXAMENS PROFESSIONNELS (SUITE)**
**PREVISIONNEL 2026**

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
<b>DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE (promotion interne)</b>	A	Du mardi 25 août 2026 au mercredi 30 septembre 2026	jeudi 8 octobre 2026	jeudi 3 décembre 2026
<b>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE (promotion interne)</b>	B	Du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026	jeudi 29 janvier 2026	jeudi 11 juin 2026
<b>LIEUTENANT HORS CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS</b>	B	Du mardi 14 avril 2026 au mercredi 20 mai 2026	jeudi 28 mai 2026	mardi 20 octobre 2026
<b>CADRE SUPERIEUR DE SANTE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS</b>	A	Du mardi 26 août 2025 au mercredi 1 octobre 2025	jeudi 9 octobre 2025	à compter du jeudi 8 janvier 2026
<b>SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS</b>	C	Du mardi 7 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026	jeudi 21 mai 2026	du lundi 21 au mercredi 23 septembre 2026



## COORDINATION RÉGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'OCCITANIE

